



Conseil Economique et Social

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Séance Plénière du 23 Juin 2010

Budget Supplémentaire 2010

Budget Principal et Budgets annexes
« Chemins de fer de Provence »
« Aéroport d'Avignon »



A V I S

Adopté par 103 Conseillers,
3 abstentions de Messieurs Gilbert CAILLOT,
Jean-Pierre GAUGLER et Franck GOMEZ (1^{er} Collège)

Rapporteur
Dominique MILLOUR

Président de la Commission Finances, Plan, Evaluation

Budget principal

Il comprend les restes à réaliser en dépenses et en recettes, les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du Budget Primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

1. L'intégration de la Décision d'affectation du résultat 2009

Le Budget Supplémentaire intègre la décision d'affectation du résultat 2009 prise par l'assemblée. Cette intégration se traduit par les inscriptions suivantes :

- en recette d'investissement : 373,7 M€,
- en recette de fonctionnement : 93,3 M€ en report à nouveau.

Ces écritures sont complétées de la reprise du déficit de la section d'investissement constaté au compte administratif 2009, soit – 454,7 M€.

2. Les reports de l'exercice précédent

Les crédits reportés figurent dans la colonne « restes à réaliser N-1 » du Budget Supplémentaire.

Les restes à réaliser s'élèvent à 111,5 M€ en recettes et 100,4 M€ en dépenses.

3. Les ajustements de recettes

- taxe sur le foncier bâti : + 753 311 €
- taxe sur le foncier non bâti : - 55 468 €
- allocation compensatrice : + 168 487 €
- compensation relais de la taxe professionnelle (bases 2010 * taux 2009) : + 10 536 560 €

Le produit fiscal supplémentaire s'établit donc à 11,4 M€ par rapport à la recette prévue au BP, en raison essentiellement du dynamisme des bases de la taxe professionnelle (+ 5,08 %).

Le Budget Supplémentaire prévoit également les recettes suivantes :

- 2 160 000 € au titre de la convention passée avec l'AGEFIPH
- 49 335 € de la DIRECCTE
- 496 624 € de Pôle Emploi

Au total, les recettes nouvelles de fonctionnement inscrites au Budget Supplémentaire s'élèvent à 14,1 M€.

4. Les dépenses nouvelles

Le Budget Supplémentaire prévoit les dépenses supplémentaires suivantes :

En fonctionnement :

*** Autorisations d'engagement : 14,374 M€**

- Politiques de santé, du social et de la prévention (DPSSP) : 1,374 M€
- Formation professionnelle et apprentissage (DFA) : 2,209 M€
- Emploi : 5 M€

Le Budget Supplémentaire propose d'inscrire 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, afin de permettre l'accompagnement de dispositifs innovants en faveur de l'emploi, dans le cadre notamment d'un Fonds régional.

- Lycées (DLYC) : 1,821 M€
- Culture et patrimoine (DCP) : 2,969 M€
- Aménagement du territoire (DAT) : 1,050 M€

*** Crédits de paiement : 3,899 M€**

- Formation professionnelle et apprentissage (DFA) : 1,174 M€
- Politiques de santé, du social et de la prévention (DPSSP) : 1,274 M€ (en regard des nouvelles AE inscrites)
- Emploi : 1,450 M€ (en regard des 5 M€ d'AE)

En investissement :

*** Autorisations de programme : 7,921 M€**

- Culture et patrimoine (DCP) : 6,521 M€
- Aménagement du territoire (DAT) : 1,4 M€

*** Crédits de paiement d'investissement : 1,4 M€**

- Fonds de solidarité (R 502) : 1,4 M€

5. Les virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Budget Supplémentaire procède également à un certain nombre de transferts entre programmes et chapitres, pour un montant total de :

- en autorisations de programme : 950,0 K€
- en autorisations d'engagement : 591,2 K€
- en crédits de paiement d'investissement : 7,945 K€
- en crédits de paiement de fonctionnement : 1,579 K€

6. Les écritures de régularisation

La régularisation de la constatation de l'amortissement des immobilisations (opération d'ordre budgétaire) se traduit par une dépense supplémentaire (la dotation) de 11 080 533,34 € en fonctionnement, et une recette supplémentaire (l'amortissement) de 11 080 533,34 € en investissement.

Comme l'autorise l'instruction M71, la Région a choisi de procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées. Cette neutralisation se traduit par une dépense de 6 000 000 € en investissement et une recette de 6 000 000 € en fonctionnement.

Après Budget Supplémentaire, le montant total des amortissements de l'exercice s'élève à 231,7 M€ et celui de la neutralisation à 192,5 M€.

Au total, après augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 28,5 M€ et réduction des recettes d'emprunt de 32,2 M€, le budget supplémentaire 2010 (avec restes à réaliser) s'équilibre.

Les dépenses nouvelles représentent 3,9 M€ en crédits de fonctionnement, 1,4 M€ en crédits d'investissement, 14,3 M€ en autorisations d'engagement et 7,9 M€ en autorisations de programme.

Il s'agit d'un Budget d'ajustement qui souligne un effort particulier pour l'emploi.

Le Conseil Economique et Social régional prend acte du Budget Supplémentaire 2010.

Budget annexe « Chemins de fer de Provence »

Le Budget Supplémentaire propose :

Des dépenses nouvelles :

- ▶ 8,9 M€ destinés au remboursement des rames achetées dans le cadre du contrat de crédit-bail (retour à un financement classique par emprunt)

La Région a conclu en 2008 un contrat de crédit-bail portant sur l'acquisition de 10 rames TER destinées au réseau régional, et de 4 autorails destinés à la ligne des Chemins de fer de Provence.

Il s'avère que, suite à des difficultés techniques, les délais prévus par le contrat de crédit-bail pour la livraison de ces quatre autorails n'ont pas été respectés. Dès lors, le financement de ces autorails ne peut plus être assuré dans le cadre du contrat de crédit-bail.

Le Budget Supplémentaire doit donc prévoir les crédits d'investissement nécessaires au remboursement du crédit-bailleur, soit 8,9 M€.

Cette dépense nouvelle est financée à hauteur de 1 M€ par l'affectation du résultat 2009, et pour le solde (7,9 M€) par emprunt.

- ▶ 0,9 M€ en Autorisations de Programme

Des recettes nouvelles :

- ▶ 1 M€ au titre du résultat 2009
- ▶ 7,9 M€ au titre de l'emprunt

Le Conseil Economique et Social régional prend acte du Budget Supplémentaire sur les Chemins de fer de Provence.

Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Le Budget Supplémentaire prévoit l'inscription de 394 000 € en Crédits de Paiement de fonctionnement, destinés au versement d'une subvention au délégataire (CCI de Vaucluse) pour les travaux nécessaires aux missions régaliennes de sécurité et de sûreté.

En effet, ces travaux doivent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'exploitant pour bénéficier de financement de l'Etat.

La convention de délégation de service public de l'aéroport d'Avignon va être modifiée à cet effet.

Cette dépense supplémentaire est financée par le résultat de fonctionnement reporté, en l'attente du reversement par le délégataire à la Région des subventions versées par l'Etat.

Le CESR souhaite avoir communication de l'étude sur le devenir de la plateforme aéroportuaire.

Le Conseil Economique et Social régional prend acte du Budget Supplémentaire de l'aéroport d'Avignon.

Avis des Commissions sectorielles



Emploi, Services publics, politiques territoriales

Culture

Formation initiale, Recherche

Formation continue, Apprentissage

Transports et Communications





Emploi, Services publics, politiques territoriales

En consacrant à l'instar de 2009, un budget supplémentaire à l'Emploi, la Commission constate avec satisfaction la volonté de la Région de placer l'emploi comme une priorité essentielle.

En conséquence, la Commission approuve le budget supplémentaire alloué à son secteur au titre de l'exercice 2010 soit : 5 M€ en autorisations d'engagement dont 1,4 en crédits de paiement ; ce qui représente une bonne part des dépenses nouvelles du budget supplémentaire 2010 en autorisations d'engagement. Cette dotation a pour objectif d'accompagner d'une part, à la même hauteur que 2009, les porteurs de projets en faveur de l'emploi et de permettre d'autre part, d'accompagner des dispositifs innovants dans le cadre d'un fonds régional, dont le contenu reste à déterminer et pour lequel le CESR souhaiterait être associé à la réflexion.

Culture

La Commission prend acte du Budget supplémentaire qui fait apparaître des ajustements entre les programmes, mais qui ne mentionne pas de dépenses nouvelles. Notons qu'en investissement ce sont les Autorisations de Programme relatives au patrimoine qui pèsent le plus lourd avec 5,736 M€.

Formation initiale, Recherche

Lycées

La Commission prend acte de la dotation de 1,821M€ au Budget Supplémentaire de juin 2010 concernant les dotations des lycées privés pour cause de révision du forfait d'externat, suite au transfert des personnels TOS (rattrapage non prévu aux affectations de l'année dernière).

Formation continue, Apprentissage

La Commission note avec satisfaction une enveloppe de crédits supplémentaires allouée à la formation professionnelle et à l'apprentissage de 2,2 M€ en AE et de 1,1 M€ en crédits de paiement.

Ce montant a pour objectif d'abonder à hauteur de 2,16 M€ d'une part, la commande publique handicap (B 304) au titre d'une convention annuelle de l'accord cadre avec l'AGEFIPH et d'autre part, une étude et évaluation à hauteur de 49 335 € (dispositif AMO « cahier des charges label 2^e chance »/ convention avec la DIRECCTE PACA).

Transports et Communications

Budget Principal

Il comprend les restes à réaliser en dépenses et en recettes, les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du Budget Primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et recettes nouvelles.

L'intégration de la Décision d'affectation du résultat 2009

Le Budget Supplémentaire intègre la décision d'affectation du résultat 2009 prise par l'assemblée. Cette intégration se traduit par les inscriptions suivantes :

- en recette d'investissement : 373,7 M€,
- en recette de fonctionnement : 93,3 M€ en report à nouveau.

Ces écritures sont complétées de la reprise du déficit de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2009, soit – 454,7 M€.

Les reports de l'exercice précédent

Les crédits reportés figurent dans la colonne « restes à réaliser N-1 » du Budget Supplémentaire.

Les restes à réaliser s'élèvent à 111,5 M€ en recettes et 100,4 M€ en dépenses.

Les ajustements de recettes

- taxe sur le foncier bâti : + 753 311 €
- taxe sur le foncier non bâti : - 55 468 €
- allocation compensatrice : + 1 68 487 €
- compensation relais de la taxe professionnelle (bases 2010 * taux 2009) : + 10 536 560 €

Le produit fiscal supplémentaire s'établit donc à 11,4 M€ par rapport à la recette prévue au BP, en raison essentiellement du dynamisme des bases de la taxe professionnelle (+ 5,08 %).

Le Budget Supplémentaire prévoit également les recettes suivantes :

- 2 160 000 € au titre de la convention passée avec l'AGEFIPH
- 49 335 € de la DIRECCTE
- 496 624 € de Pôle Emploi

Au total, les recettes nouvelles de fonctionnement inscrites au Budget Supplémentaires s'élèvent à 14,1 M€.

Les dépenses nouvelles

Le Budget Supplémentaire prévoit les dépenses supplémentaires suivantes :

En fonctionnement :

* Autorisations d'engagement : 14,374 M€

- Politiques de santé, du social et de la prévention (DPSSP) : 1,374 M
- Formation professionnelle et apprentissage (DFA) : 2,209 M€
- Emploi : 5 M€

Le Budget Supplémentaire propose d'inscrire 5 millions d'euros en autorisations d'engagement, afin de permettre l'accompagnement de dispositifs innovants en faveur de l'emploi, dans le cadre notamment d'un Fonds régional.

- Lycées (DLYC) : 1,821 M€
- Culture et patrimoine (DCP) : 2,969 M€
- Aménagement du territoire (DAT) : 1,050 M€

* Crédits de paiement : 3,899 M€

- Formation professionnelle et apprentissage (DFA) : 1,174 M€
- Politiques de santé, du social et de la prévention (DPSSP) : 1,274 M€ (en regard des nouvelles AE inscrites)
- Emploi : 1,450 M€ (en regard des 5 M€ d'AE)

En investissement :

*** Autorisations de programme : 7,921 M€**

- Culture et patrimoine (DCP) : 6,521 M€
- Aménagement du territoire (DAT) : 1,4 M€

*** Crédits de paiement d'investissement : 1,4 M€**

- Fonds de solidarité (R 502) : 1,4 M€

Les virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Budget Supplémentaire procède également à un certain nombre de transferts entre programmes et chapitres, pour un montant total de :

- en autorisations de programme : 950,0 K€
- en autorisations d'engagement : 591,2 K€
- en crédits de paiement d'investissement : 7,945 K€
- en crédits de paiement de fonctionnement : 1,579 K€

Les écritures de régularisation

La régularisation de la constatation de l'amortissement des immobilisations (opération d'ordre budgétaire) se traduit par une dépense supplémentaire (la dotation) de 11 080 533,34 € en fonctionnement, et une recette supplémentaire (l'amortissement) de 11 080 533,34 € en investissement.

Comme l'autorise l'instruction M71, la Région a choisi de procéder à la neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et des subventions d'équipements versées. Cette neutralisation se traduit par une dépense de 6 000 000 € en investissement et une recette de 6 000 000 € en fonctionnement.

Après Budget Supplémentaire, le montant total des amortissements de l'exercice s'élève à 231,7 M€ et celui de la neutralisation à 192,5 M€.

Au total, après augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 28,5 M€ et réduction des recettes d'emprunt de 32,2 M€, le budget supplémentaire 2010 (avec restes à réaliser) s'équilibre.

Les dépenses nouvelles représentent 3,9 M€ en crédits de fonctionnement, 1,4 M€ en crédits d'investissement, 14,3 M€ en autorisations d'engagement et 7,9 M€ en autorisations de programme.

Il s'agit d'un Budget d'ajustement qui souligne un effort particulier pour l'emploi.

Le Conseil Economique et Social régional prend acte du Budget Supplémentaire 2010.

Budgets annexes

« Chemins de fer de Provence »

Le Budget Supplémentaire propose :

Des dépenses nouvelles :

- ▶ 8,9 M€ destinés au remboursement des rames achetées dans le cadre du contrat de crédit-bail (retour à un financement classique par emprunt)

La Région a conclu en 2008 un contrat de crédit-bail portant sur l'acquisition de 10 rames TER destinées au réseau régional, et de 4 autorails destinés à la ligne des Chemins de fer de Provence.

Il s'avère que, suite à des difficultés techniques, les délais prévus par le contrat de crédit-bail pour la livraison de ces quatre autorails n'ont pas été respectés. Dès lors, le financement de ces autorails ne peut plus être assuré dans le cadre du contrat de crédit-bail.

Le Budget Supplémentaire doit donc prévoir les crédits d'investissement nécessaires au remboursement du crédit-bailleur, soit 8,9 M€.

Cette dépense nouvelle est financée à hauteur de 1 M€ par l'affectation du résultat 2009, et pour le solde (7,9 M€) par emprunt.

- ▶ 0,9 M€ en Autorisations de Programme

Des recettes nouvelles :

- ▶ 1 M€ au titre du résultat 2009
- ▶ 7,9 M€ au titre de l'emprunt

La Commission souhaite avoir des précisions sur l'impact financier lié au changement de procédure concernant l'acquisition des rames. Elle prend acte du Budget Supplémentaire sur les Chemins de fer de Provence.

« Aéroport d'Avignon »

Le Budget Supplémentaire prévoit l'inscription de 394 000 € en Crédits de Paiement de fonctionnement, destinés au versement d'une subvention au délégataire (CCI de Vaucluse) pour les travaux nécessaires aux missions régaliennes de sécurité et de sûreté.

En effet, ces travaux doivent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'exploitant pour bénéficier de financement de l'Etat.

La convention de délégation de service public de l'aéroport d'Avignon va être modifiée à cet effet.

Cette dépense supplémentaire est financée par le résultat de fonctionnement reporté, en l'attente du reversement par le délégataire à la Région des subventions versées par l'Etat.

La Commission souhaite avoir communication de l'étude sur le devenir de la plateforme aéroportuaire. Elle prend acte du Budget Supplémentaire de l'aéroport d'Avignon.

Explication de vote



2^{ème} Collège
Charles PELLOTIERI





Intervention de Charles PELLOTIERI au nom du groupe CFDT (2^{ème} Collège)



La situation de l'emploi reste préoccupante avec un taux de chômage au delà de 10 % dans notre pays et de 11 % de la population active au 1^{er} trimestre pour notre région.

Les jeunes sont particulièrement impactés par l'absence d'offres d'emplois en particulier pour les moins qualifiés.

On constate donc une nette hausse des bénéficiaires des minima sociaux en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le nombre de bénéficiaire du RSA progresse encore début 2010 en région PACA.

En effet, sur le T1, 2010 le nombre de bénéficiaire du RSA a progressé de 1,6 % par rapport au trimestre précédent, à 166 341 personnes, contre 162 334 précédemment. Il s'agit de la troisième hausse consécutive à périmètre constant. On est 17 % au dessus des niveaux observés mi-2009.

La pauvreté est donc bien installée dans notre région, notamment pour les Bouches du Rhône dont le poids est écrasant avec 85 640 allocataires du RSA suivi par le Var (29 570) et les Alpes-Maritimes (27 028).

La CFDT tient à sensibiliser le Conseil régional sur la possibilité de réduire la précarité et la pauvreté en favorisant l'accès au logement. Plusieurs régions ont déjà adhéré au dispositif de la Garantie du Risque Locatif, afin de permettre aux salariés pauvres, aux apprentis, aux étudiants de pouvoir accéder à des logements. La région PACA doit, suivant ses critères, s'approprier cette nouvelle disposition sécurisant les bailleurs et facilitant l'accès au logement.

L'effort supplémentaire de 5 M€ d'Autorisations d'Engagement pour l'emploi est donc une bonne nouvelle qui doit permettre de répondre aux expérimentations innovantes permettant la sécurisation des parcours professionnels et la mise en œuvre de dispositifs innovants.



Pour la CFDT, l'emploi doit être soutenu car il représente l'essentiel de l'assiette des cotisations de la protection sociale. La crise a dégradé fortement les équilibres notamment ceux des régimes de retraite.

La réponse qui nous est proposée au travers du projet de réforme des retraites est injuste car il pénalise les salariés qui supportent, par l'allongement de l'âge de départ et par l'augmentation des cotisations du public, 85 % de l'effort.

La crise économique laisse peu à peu place à la crise sociale, il est essentiel qu'avec la nouvelle mandature du Conseil régional, toute la mesure de l'urgence sociale soit prise, au premier rang de laquelle on trouve la dynamique de l'emploi.

Pour ces motifs, la CFDT votera l'avis.



Conseil Economique et Social

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Conseil Economique et Social régional
27, Place Jules Guesde – 13235 Marseille Cédex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
Télécopie : 04 91 57 53 63 – 04 91 57 50 67

ces@regionpaca.fr

Site web : www.regionpaca.fr

